

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT, M.R.C. DE L'ISLET

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorier de la municipalité de Saint-Aubert, M.R.C. de l'Islet :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au **14, rue des Loisirs, Saint-Aubert**.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi de 8h30 à midi et 13h30 à 17h00
Vendredi de 8h30 à midi

AVIS DONNÉ À SAINT-AUBERT CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le vingt-sixième jour de janvier deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



ANNE-MARIE DION
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE